

**Arrêté n° 2007-131/GNC du 11 janvier 2007**  
***fixant la liste des formations ouvrant droit au bénéfice d'une bonification d'ancienneté en application de l'article 25 de la délibération n° 29/CP du 6 octobre 2006 portant statut particulier des corps de surveillants et d'adjoints d'éducation du cadre des personnels d'éducation et de surveillance de Nouvelle-Calédonie***

Historique :

Créé par

Arrêté n° 2007-131/GNC du 11 janvier 2007  
fixant la liste des formations ouvrant droit au bénéfice d'une bonification d'ancienneté en application de l'article 25 de la délibération n° 29/CP du 6 octobre 2006 portant statut particulier des corps de surveillants et d'adjoints d'éducation du cadre des personnels d'éducation et de surveillance de Nouvelle-Calédonie.

JONC du 16 janvier 2007 page 265

**Article 1er**

La liste des diplômes, titres, examens ou attestations ouvrant droit au bénéfice d'une bonification d'ancienneté, ainsi que la durée de ladite bonification exprimée en nombre de mois sont fixés comme suit :

<b>Liste des diplômes, titres, examens ou attestations</b>	<b>Durée de la bonification d'ancienneté correspondante</b>
- Diplôme d'état relatif aux fonctions d'animation (DEFA)	6 mois
- Brevet d'état d'animateur technicien en éducation populaire (BEATEP) ou du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS)	5 mois
- Brevet d'aptitude professionnelle d'aide animateur (BAPAAT). - Diplôme d'animateur de proximité (DAP)	4 mois
- Brevet d'aptitude à l'animation socio-éducative (BASE), - Brevet d'aptitude aux fonctions de directeurs de centre de vacances et de loisirs (BAFD)	3 mois

Arrêté n° 2007-131/GNC du 11 janvier 2007

Mise à jour le 18/01/2007

<ul style="list-style-type: none"><li>- Monitorat de sauveteur secouriste du travail (SST),</li><li>- Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs de centre de vacances (BAFA)</li></ul>	2 mois
<ul style="list-style-type: none"><li>- Certificat de formation aux activités de premiers secours en équipe (CFAPSE)</li></ul>	1 mois
<p>Avoir suivi avec succès les modules de formation suivants assurés par l'association calédonienne pour l'animation et la formation (ACAF) :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Module 1 : la connaissance des publics</li><li>Module 2 : les problématiques jeunesse</li><li>Module 3 : la vie en groupe</li><li>Module 4 : éducation et multiculturalité</li><li>Module 5 : le travail en équipe</li><li>Module 6 : monter des partenariats</li><li>Module 7 : améliorer sa communication</li><li>Module 8 : pédagogie et réussite scolaire</li><li>Module 9 : monter un projet pédagogique annuel</li><li>Module 10 : méthodologie du montage d'actions</li><li>Module 11 : le développement d'activités culturelles</li></ul>	2 modules suivis =1 mois